

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET UTILISATION DES PASS BRONZE/SILVER/GOLD/PLATINIUM

ARTICLE 1 – OBJET

LE PASS BRONZE permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

Bénéficier d'un accès illimité au parc MARINELAND, selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation du Pass par l'adhérent, chaque accompagnant d'une réduction de 5 € sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans le parc MARINELAND. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnant limité à 4 personnes, par adhérent, par jour.

Ces droits auxquels donnent accès le PASS BRONZE ne pourront s'exercer que pendant la période de validité du Pass, c'est à dire de la date de création du Pass au 31/12 de l'année d'achat, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise PASS BRONZE à l'adhérent.

LE PASS SILVER permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficier d'un accès illimité aux parcs MARINELAND et ADVENTURE GOLF selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation du Pass par l'adhérent, chaque accompagnant d'une réduction de 5 € sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans les parcs MARINELAND, , et ADVENTURE GOLF. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnants limité à 4 personnes, par détenteurs, par jour et par parc.
2. Bénéficier de 50% de réduction sur le plein tarif du parking en vigueur le jour de la visite.
3. Bénéficier de 10% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour les détenteurs du Pass Silver.
4. Bénéficier d'une entrée (non renouvelable) par Pass Silver dans certains parcs du Groupe Parques Reunidos : voir liste et conditions en annexe.

Ces droits auxquels donnent accès les PASS SILVER ne pourront s'exercer que pendant la période de validité du Pass, c'est à dire de la date de création du Pass au 31/12 de l'année d'achat, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise PASS SILVER à l'adhérent.

LE PASS GOLD permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficier d'un accès illimité aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et de 4 entrées AQUASPLASH selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation du Pass par le détenteur, chaque accompagnant d'une réduction de 5 € sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans les parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et AQUASPLASH. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnant limité à 4 personnes, par détenteur, par jour et par parc.
2. Bénéficier de 50% de réduction sur le plein tarif du parking en vigueur le jour de la visite.
3. Bénéficier de 20% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour

les détenteurs du Pass Gold.

4. Bénéficiaire d'une entrée (non renouvelable) par Pass Gold dans certains parcs du Groupe Parques Reunidos : voir liste et conditions en annexe.

Ces droits auxquels donnent accès les PASS GOLD ne pourront s'exercer que pendant la période de validité du Pass, c'est-à-dire de la date de création du Pass au 31/12 de l'année d'achat, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise PASS GOLD à l'adhérent.

LE PASS PLATINIUM permet à son titulaire, sur présentation de sa carte de :

1. Bénéficiaire d'un accès illimité aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et AQUASPLASH selon les conditions d'accès aux parcs de l'article 2. Faire bénéficier, sur présentation du Pass par l'adhérent, chaque accompagnant d'une réduction de 5 € sur le tarif en vigueur, le jour de la visite sur une entrée simple dans les parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et AQUASPLASH. Réduction non applicable sur les promotions en cours. Nombre d'accompagnants limité à 4 personnes, par adhérent, par jour et par parc.
2. Bénéficiaire de la gratuité du parking le jour de la visite.
3. Bénéficiaire de 30% de réduction dans tous les restaurants et toutes les boutiques, uniquement pour les détenteurs du Pass.
4. Bénéficiaire d'une entrée (non renouvelable) par Pass PLATINIUM dans certains parcs du Groupe Parques Reunidos : voir liste et conditions en annexe.

Ces droits auxquels donnent accès les PASS PLATINIUM ne pourront s'exercer que pendant la période de validité du Pass, c'est à dire de la date de création du Pass au 31/12 de l'année d'achat, à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise PASS BRONZE/SILVER/GOLD/DIAMOND à l'adhérent.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCES AUX PARCS

L'accès aux parcs MARINELAND, KID'S ISLAND, ADVENTURE GOLF et AQUASPLASH est illimité, en fonction du Pass acheté, mais est soumis aux dates et horaires d'ouvertures respectifs des parcs. Il est de la responsabilité de l'adhérent de vérifier préalablement l'évolution de ces dates par téléphone au 04 93 33 82 72 ou sur les sites www.marineland.fr et www.aquasplash.fr

Le Pass ne garantit en aucun cas l'accès aux parcs lors des fortes affluences, la Direction se réservant le droit de restreindre les entrées par mesure de sécurité. La fermeture des parcs pour des raisons exceptionnelles (événements climatiques dangereux tels que vents violents ou alerte orange inondation impliquant l'évacuation des parcs, etc. et tout événement de force majeure) n'entraîne aucun remboursement ni indemnité au profit de l'adhérent.

Parking :

Le parking des parcs est payant. Les PASS permettent à leurs détenteurs de bénéficier de 50% de réduction sur le tarif en vigueur le jour de la visite (Pass SILVER et GOLD), ou de la gratuité (Pass PLATINIUM). La remise de 50% sur les Pass SILVER/GOLD n'est disponible qu'aux deux caisses situées en face de l'entrée piétonne du zoo marin Marineland.

La gratuité du parking pour les détenteurs du Pass PLATINIUM n'est disponible qu'à l'accueil de Marineland : le détenteur du Pass devra s'y présenter pour recevoir un ticket de parking offert, le jour de la visite (aucun ticket de parking offert ne sera délivré à l'avance).

Pour des raisons de sécurité, les détenteurs du Pass sont priés de respecter le règlement intérieur

disponible sur site.

ARTICLE 3 – ABONNEMENT

La souscription est garantie par le paiement du prix de l'abonnement qui s'élève respectivement à 49.90€/64.90€/89.90€/139.90€ par adhérent. Le paiement du PASS et la remise du Pass au détenteur valent acceptation automatique et sans conditions des présentes CGV par l'adhérent.

Le Pass est strictement personnel. Il comporte, outre le nom et le prénom de l'abonné, sa photographie, son numéro d'adhérent et les dates de début et fin de validité du Pass.

Un seul Pass est délivré par adhérent. Le Pass est exclusivement délivré en billetterie Marineland.

Le règlement intérieur, affiché sur site, interdit l'accès aux parcs d'un enfant âgé de 3 à 12 ans non accompagné. Pour Marineland et Adventure Golf, les accompagnateurs doivent être âgés de 13 ans et plus. Pour Aquasplash et Kid's Island, les accompagnateurs doivent être âgés de 18 ans et plus.

A partir de 3 ans, tout enfant doit être titulaire d'un abonnement à son nom.

ARTICLE 4 – PRIX

La souscription est garantie par le paiement du prix de l'abonnement qui s'élève respectivement par adhérent à

- 49.90€ pour le Pass Bronze
- 64.90€ pour le Pass Silver
- 89.90€ pour le Pass Gold
- 139.90€ pour le Pass Platinum

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'UTILISATION

Le Pass est personnel, nominatif, non cessible, et non remboursable.

Par la souscription au présent contrat, l'adhérent s'engage à respecter les présentes conditions générales d'abonnement ainsi que le règlement intérieur des parcs affiché sur site.

ARTICLE 6 – PERTE, VOL

L'adhérent doit informer, par courrier recommandé ou remis en mains propres contre décharge, de la perte ou du vol de son Pass, dans un délai de 48 heures, à l'adresse suivante : Marineland -- CS9111 06600 Antibes cedex

L'adhérent assume l'entière responsabilité de la garde de sa carte de Pass.

La SAS Marineland ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée notamment en cas de perte, vol, détérioration de la carte de Pass.

Le remplacement de la carte de Pass sera facturé 5 euros, après désactivation de la carte précédente.

ARTICLE 7 – DUREE

La durée de l'abonnement est donc la durée de validité du Pass, c'est-à-dire de la date de création du Pass au 31/12 de l'année d'achat à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la remise du Pass à l'adhérent.

ARTICLE 8 – RESILIATION DU PASS PAR L'ADHERENT

Pendant la période de validité, l'abonnement ne peut être résilié de façon anticipée, sauf en cas de force majeure ou motif légitime défini comme un événement échappant à la volonté de l'adhérent et

rendant impossible la poursuite de son contrat tel que l'hospitalisation longue durée (supérieure à 3 mois), invalidité, décès

Une lettre recommandée avec accusé de réception, motivée, de demande de résiliation anticipée accompagnée des justificatifs nécessaires devra dans ce cadre, être envoyée par l'adhérent à la SAS Marineland. Marineland vérifiera que les justificatifs fournis répondent aux conditions des présentes.

En tout état de cause, la résiliation ne sera effective qu'après un délai de deux mois suivant la date de réception par Marineland de la demande motivée de résiliation anticipée pour motif légitime ou pour force majeure.

La résiliation à l'initiative de l'adhérent pour motif légitime acceptée par Marineland aura pour conséquence soit la désactivation du Pass , soit le transfert du Pass vers une tierce personne pour la durée restant à courir, soit un remboursement au prorata du nombre des mois restants, au choix du détenteur.

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-21 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la stricte condition que le Pass n'ait pas encore été utilisé, même partiellement.

ARTICLE 10 – RESILIATION DU PASS PAR MARINELAND

Le PASS BRONZE/SILVER/GOLD/PLANTINIUM sera résilié de plein droit sans mise en demeure par Marineland en cas notamment de :

- non-respect par l'adhérent de ses obligations contractuelles et des conditions d'utilisation du Pass.
- non-respect du règlement intérieur des parcs.
- fraude dans les informations fournies à Marineland.
- falsifications de pièces jointes.
- fraude ou utilisation abusive du Pass.
- paiement non effectif suite à impayé.

La résiliation entraîne, dans tous les cas, la désactivation du PASS BRONZE/SILVER/GOLD/PLATINIUM sans remboursement ni indemnité pour le détenteur.

Marineland se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un adhérent dont l'abonnement a déjà été résilié.

ARTICLE 11 – COMMUNICATION AVEC MARINELAND

Marineland est à la disposition des adhérents pour toutes questions concernant le PASS BRONZE/SILVER/GOLD/PLATINIUM.

Tout changement dans la situation des adhérents, commentaires ou réclamations, doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Marineland – Service PASS - CS9111 - 06600 Antibes.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle attachés au Pass sont et demeurent la propriété de la société Marineland.

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES

13.1 Les informations collectées pour les besoins du Pass sont destinées à MARINELAND. Elles font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité le traitement de la demande du CLIENT et de la gestion commerciale de MARINELAND, en particulier :

- la réponse aux demandes d'information formulées sur le Site,
- la Passation et la gestion des commandes,
- l'envoi d'informations commerciales lorsque le CLIENT a donné son accord ou lorsque la législation en vigueur l'autorise,
- l'établissement de statistiques générales sur la consultation du Site afin d'améliorer les prestations que MARINELAND offre sur ce Site.

13.2 Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et, le cas échéant, votre droit à ne pas faire l'objet de décisions individuelles automatisées, y compris le profilage, en envoyant votre demande par courrier à l'attention du Délégué à la protection des données : privacy@marineland.fr ou à Marineland – DPO – 306 av Mozart – 06600 Antibes. Dans les deux cas, en cas de demande d'accès à vos données personnelles, nous vous remercions de joindre une copie de votre carte d'identité ou d'un document équivalent afin que nous puissions vérifier que vous êtes le propriétaire des données personnelles sur lesquelles se fonde votre demande. Pour les traitements basés sur le consentement, veuillez noter que vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer à tout moment au traitement de vos données en suivant la procédure décrite ci-dessus.

Si vous nous avez expressément autorisés à vous envoyer des informations commerciales ou des informations sur les réductions et les promotions, y compris sous réserve d'un profilage préalable et d'une analyse de vos préférences via des décisions automatisées de pertinence, vous pouvez également vous désinscrire de ce type de communications en utilisant les méthodes qui seront mises à votre disposition à cet effet dans chaque communication commerciale que vous recevrez.

Enfin, veuillez noter que vous pouvez également nous indiquer que vous ne souhaitez pas faire l'objet de décisions fondées exclusivement sur le traitement automatisé décrit ci-dessus, ou nous demander une intervention humaine, exprimer votre point de vue, soulever toute question concernant les décisions automatisées ou vous y opposer en envoyant votre demande au Délégué à la protection des données à l'une des adresses indiquées dans cette section.

La politique de confidentialité est disponible sur le site web : <https://www.marineland.fr/politique-de-confidentialite/>

13.3 Les champs des formulaires d'inscription suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, MARINELAND ne pourra pas prendre en compte la demande d'inscription.

MARINELAND peut également collecter des données concernant l'utilisation du Site, par exemple les pages que le CLIENT visite ou les services qu'il utilise afin de mieux comprendre les attentes du CLIENT et d'améliorer le fonctionnement du Site. Si le CLIENT ne le souhaite pas, il peut se reporter à la section "cookies" des présentes informations légales.

13.4 Compte Personnel :

Le nom du CLIENT et le mot de Passe qui lui sont attribués lorsqu'il s'inscrit pour la création d'un compte personnel sont personnels et confidentiels. MARINELAND peut toutefois avoir accès aux offres que le CLIENT sélectionne dans son compte personnel et les étudier afin de mieux déterminer les attentes et les besoins du CLIENT. Lorsque le CLIENT se connecte à son compte personnel, un cookie est implanté sur son ordinateur afin de faciliter son utilisation de ce compte. Si le CLIENT ne le souhaite pas, il peut se

reporter à la section "cookies" des présentes informations légales.

13.5 Cookies :

MARINELAND utilise des cookies, qui sont des fichiers transférés sur l'ordinateur du CLIENT, mais ne permettent pas de l'identifier. Les cookies enregistrent des informations relatives à la navigation de l'ordinateur sur le site (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) et permet de les extraire lors des connexions ultérieures au Site afin de personnaliser la connexion du CLIENT La durée de conservation de ces données dans l'ordinateur ne peut excéder 13 mois. Vous pouvez, à tout moment, simplement et gratuitement, choisir d'accepter ou de refuser le dépôt de cookies non techniques sur votre ordinateur grâce aux paramètres de votre logiciel de navigation, par l'intermédiaire des paramètres accessibles par des plateformes interprofessionnelles, via des outils tiers ou par le système de paramétrage mis à disposition sur notre site.

L'intégralité de notre politique de gestion des cookies est consultable sur notre site : <https://www.marineland.fr/politique-de-cookies/>

14 - LOI APPLICABLE, RECLAMATIONS, ET LITIGES

14.1 Les présentes Conditions générales, ainsi que les opérations qui en découlent, sont régies par le droit français. En cas de litige, les Tribunaux compétents seront ceux désignés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

14.2 Toute réclamation survenant pendant l'exécution des prestations définies dans le cadre des présentes devra être introduite dès que possible par le CLIENT, sur place et de manière appropriée, afin que la SAS MARINELAND puisse rechercher une solution au plus vite. Les réclamations devront en toute hypothèse être adressées par le CLIENT à la SAS MARINELAND par courrier recommandé dans le mois suivant la date d'exécution des prestations. Ce courrier devra préciser le numéro de la Commande ainsi que les motifs précis à l'appui de ladite réclamation.

14.3 Pour répondre à toutes vos demandes, la société MARINELAND met à votre disposition un service de réception de vos remarques, suggestions et réclamations. Vous pouvez adresser vos courriers à SAS MARINELAND - 306 avenue Mozart - 06600 Antibes, France ou bien nous envoyer un email à contact@marineland.fr

Après avoir saisi le service mentionné supra et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, vous pouvez, conformément aux Articles L. 612-1 ° du Code de la consommation, recourir gratuitement au service médiation de Médiateur Tourisme Voyage dont Marineland relève : par voie électronique en remplissant le formulaire adéquat : <https://www.mtv.travel> ou par voie postale aux coordonnées suivantes:

Médiateur Tourisme Voyage, MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 75823 Paris Cedex 17
Les modalités de sa saisine sont indiquées sur le site internet suivant : www.mtv.travel

Dernière révision : octobre 2022

ANNEXE : Liste des parcs auxquels les Pass Silver, Gold et Platinum donnent accès, une fois par Pass:

Pays	Parc	Exclusions
Belgique	Bobbejaanland	* Hors jours suivants: 21/10, 28/10, 29/10, 30/10, 31/10, 03/11 et 04/11/2023 ainsi que les weekends pendant les mois de Juillet et Août. Accès non autorisé les jours de très forte affluence (quota maximum atteint).
Danemark	Bonbonland	
France	Marineland Parks*	* Hors Marineland Lagoon et Aquasplash
Allemagne	Tropical Island	* Hors vacances scolaires à Berlin, Brandebourg et Saxe, jours fériés et samedis.
Allemagne	Movie Park Germany	* Hors jours suivants: 07/04, 01/05, 18/05, 28/05, 29/05, 08/06 et 03/10/2023 et pendant Halloween: 14/10, 15/10, 20/10, 21/10, 22/10, 27/10, 28/10, 29/10, 31/10, 01/11, 03/11, 04/11 et 05/11/2023. Accès non autorisé les jours de très forte affluence (quota maximum atteint).
Allemagne	Belantis	* Hors jours suivants: 28/10, 29/10, 30/10 et 31/10/2023. Accès non autorisé les jours de très forte affluence (quota maximum atteint).
Allemagne	Vogelpark Walsrode	
Pays-Bas	Slagharen*	* Hors Aquamexicana
Italie	Mirabilandia	
Norvège	Tusenfyrd	
Norvège	Bo Sommarland	
Espagne	Warner*	* Warner Beach
Espagne	Parque Atracciones	
Espagne	Zoo	
Espagne	Aquópolis Costa Dorada	
Espagne	Faunia	
Espagne	Aquópolis Villanueva	
Espagne	Aquópolis Torre Vieja	
Espagne	Selwo Marina	
Espagne	Teleférico Benalmádena	
Espagne	Aquópolis Sevilla	
Espagne	Aquópolis Cullera	
Espagne	Selwo Aventura	
Espagne	Aquópolis Cartaya	
Royaume-Uni	Blackpool Zoo	
Royaume-Uni	Bournemouth Oceanarium	
Royaume-Uni	Aquarium of the Lakes	